

**Conseil économique et social**Distr. : Générale
1^{er} avril 2021Français
Original : Anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-troisième session

Addis-Abeba (format hybride), 22 et 23 mars 2021

**Rapport de la Conférence des ministres sur les
travaux de sa cinquante-troisième session****Introduction**

1. La cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue au siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, selon un format hybride permettant une participation en personne et en ligne, les 22 et 23 mars 2021.

I. Ouverture de la session [point 1 de l'ordre du jour]**A. Participation**

2. Ont participé à la session les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants étaient représentés : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation de l'aviation civile internationale ; Fonds international de développement agricole ; Organisation internationale du Travail ; Organisation internationale pour les migrations ; Union internationale des télécommunications ; Centre du commerce international ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU ; Bureau de la coordination des activités de développement ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Programme des Nations Unies pour



l'environnement; Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Fonds international de développement agricole ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel; Bureau des services de contrôle interne ; Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; Fonds des Nations Unies pour la population; Bureau des commissions régionales à New York ; Bureau du Coordinateur résident des Nations Unies ; Université des Nations Unies; Institut mondial des Nations unies pour la recherche sur les aspects économiques du développement ; Organisation météorologique mondiale ; Groupe de la Banque mondiale; Programme alimentaire mondial; Organisation mondiale de la Santé; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

4. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient présents : Australie, Barbade, Belgique, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, France, Italie, Luxembourg, Qatar et République de Corée.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine de développement ; Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale ; Commission de l'Union africaine ; Agence de développement de l'Union africaine ; Banque arabe pour le développement économique en Afrique ; Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne ; Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest ; Groupe de la Banque islamique de développement ; Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest ; Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) ; Union monétaire et économique ouest-africaine.

6. Des observateurs des organisations suivantes étaient présents : Addis Ababa University ; Société financière africaine ; Africa Fintech Network ; African Digital Education Trust ; Institut africain des sciences mathématiques; Ajemalebu Self Help ; Arab Agricultural Production Co. Ltd ; Alliance "Better Than Cash" ; Bill and Melinda Gates Foundation; BJM Management Consultancy Co. Ltd ; BlackCamel Energy Ltd. ; Brooklyn College ; Cellule de suivi de l'intégration ; Centre de formation, de recherche et de développement des sciences de la santé ; CGE Consultants ; Chatham House ; Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique ; COODSynergyn Oil West Africa Ltd ; Corporate Council on Africa ; Crown Agents Ltd ; Datem Ltd ; Delaware State University; East African Bottling Share Company ; Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est ; ELIF Business Solutions Ltd ; Environnement et développement du tiers monde : LEAD Afrique francophone ; Euclid University ; Findlay House Global ; Fintech Association of Nigeria ; Friedrich-Ebert-Stiftung Éthiopie ; Gatef Organization ; Gender Youth for Change and Peace Building ; Géomatique Topographie Ingénierie Conseils (GTOPIC) ; Ghana Geological Survey Authority ; Global Youth Connect for Sustainable Agriculture ; Fondation Goblis ; Groupe Conseils Mireille Mouéllé ; Groupe Loukil ; Hanyang University ; IHS Markit Ltd. ; Industrial Parks Development Corporation ; Initiative Afrique ; Institut pour les initiatives de politique publique ; Institut de finance internationale; Forum international des fonds souverains ; Mouvement international pour l'avancement de la culture de l'éducation, du développement social et économique ; Institut des relations internationales du Cameroun ; Kahe International Group ; Kenya Pension Fund Investment Consortium ; Kuvuna Foundation ; La Tribune Afrique ; LAConsulting ; Ladoke Akintola University of Technology ; Life and Hope Uganda ; LMS

International ; Groupe Loukil ; Agence de presse Lusa ; Maghreb émergent ; Majengo Estates Developers Ltd ; Mazars ; Meinhardt (Singapour) ; Muchinga General Enterprises Ltd ; National Association of Nigerian Traders ; News Agency of Nigeria ; NFC Bank ; Nigerian Investment Promotion Commission ; Nigerian Television Authority ; ONE Campaign ; Oxfam International ; PanAfrican Capital Holdings Ltd. ; PanaPress ; Pfizer ; Premium Hortus ; PUTTRU Technologies Ltd ; Q'legend International Limited ; Groupe de travail sur le rail ; Regiolex Consulting Ltd ; Fondation Rockefeller ; Rotary International ; Rwanda Envisage Incubators ; Samara University ; Sargasso Worldwide Ghana Ltd. ; Sasakawa Africa Association ; Centre de stratégie d'action pour les ODD ; Sharlearn Research and Taxation Consultancy ; Skynotch Energy Africa Ltd ; Institut d'études sociales et médiatiques (Maroc) ; SOS Villages d'enfants International ; South African Youth Council ; Strathmore University ; SUNami Solar Ltd ; Trippinz Care Inc. ; Tshwane University of Technology ; Union pour la promotion, la défense des droits humains et de l'environnement dans la région des Grands Lacs (UPDDHE) ; University of California Los Angeles ; University of Cape Coast ; University of Cape Town ; University of Ibadan ; University of Lagos ; Université de Lomé ; University of Nairobi ; Université de Tunis El Manar ; University of Venda ; Urukundo Initiative ; Vida Pharmaceuticals (Pty.) Ltd. ; Waltersmith ; Fondation Femmes pour l'Afrique ; WVL Development Advisers Limited ; YALDA Botswana ; Youth Alliance for Leadership and Development in Africa ; ZimInd Publications.

B. Déclarations liminaires

7. La séance d'ouverture était modérée par Mark Eddo, PDG de Mark Eddo Media, et présidée par le Ministre marocain de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, Mohamed Benchaaboun, Président du Bureau sortant.

8. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Benchaaboun et par la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M^{me} Vera Songwe. Ces déclarations ont été suivies de celles de trois invités spéciaux : M. Ken Ofori-Atta, Ministre ghanéen des finances ; M^{me} Minouche Shafik, Directrice de la London School of Economics et ancienne gouverneure adjointe de la Banque d'Angleterre ; et M^{me} Mia Mottley, Première Ministre de la Barbade et Présidente du Comité conjoint de développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le discours officiel d'ouverture a été prononcé par le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed.

9. S'exprimant en sa qualité de Président du Bureau sortant, M. Benchaaboun a remercié le Gouvernement et le peuple éthiopiens d'avoir accueilli la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Appelant à un soutien collectif pour protéger les groupes vulnérables, il a exhorté les pays à reconstruire et à diversifier leurs économies par une industrialisation durable pour une meilleure résilience. À cette fin, il a souligné la nécessité d'un financement adéquat pour la relance et a félicité la CEA pour son rôle de premier plan dans la résolution des problèmes de dette et de liquidité des États membres dans le contexte de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19).

10. M^{me} Songwe a parlé de la nature sanitaire, économique et climatique de la crise que traversaient les pays africains. Elle a insisté sur la nécessité pour la région de garantir un accès durable aux vaccins et a exhorté les pays africains à se réunir et à élaborer un ensemble de mesures pour mieux construire l'avenir, en s'appuyant sur la Zone de libre-échange continentale africaine comme tremplin pour les programmes de relance verte.

11. M. Ofori-Atta a souligné le lien entre les soins de santé, le financement et le phénomène du nationalisme vaccinal. Il a présenté cinq domaines d'intervention prioritaires, à savoir : renforcer la résilience ; élaborer de nouveaux modèles de financement pour soutenir la reprise ; stimuler les capacités de fabrication nationales pour atténuer les risques des chaînes d'approvisionnement mondiales ; tirer parti de l'intégration africaine et des chaînes de valeur régionales ; et intensifier la transformation numérique et l'innovation inclusive. Il a exhorté les gouvernements à travailler avec les partenaires de développement et les milieux d'affaires pour sécuriser et restaurer les vies et les moyens de subsistance.

12. M^{me} Shafik a souligné la nécessité pour l'Afrique de promouvoir un nouveau contrat social prévoyant un régime de protection sociale inclusif afin de garantir la sécurité et d'ouvrir des perspectives sur le continent. Elle a en outre souligné l'importance de la mise en place de soins de santé universels mettant l'accent sur la numérisation et couvrant les soins prénatals, les vaccinations, le traitement des maladies transmissibles et l'accès aux soins médicaux, afin de faire face à la crise et d'atténuer les carences du système de santé public.

13. M^{me} Mottley a attiré l'attention sur les ravages actuels de la pandémie, qu'elle a attribués à trois causes principales : la forte dépendance à l'égard du commerce, des voyages et des investissements directs étrangers ; l'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire, qui n'avait pas permis de mettre en place des mesures de relance budgétaire massives pour soutenir l'économie privée ; et l'insuffisance des flux de financement publics et privés pour soutenir les réponses à la pandémie. Elle a estimé que l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20 ne suffirait pas à elle seule à atténuer la crise et a appelé à un effort global allant au-delà de la dette publique.

14. Dans son discours d'ouverture officiel, M. Ahmed a souhaité la bienvenue à tous les participants à la session et a souligné la nécessité pour les économies africaines de répondre efficacement à l'accélération de la transformation numérique et au défi intergénérationnel posé par les changements climatiques et de créer des emplois pour la population jeune en croissance rapide du continent. Il a déclaré la session officiellement ouverte et a souhaité aux ministres plein succès dans leurs travaux.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

15. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Guinée équatoriale
Premier Vice-Président :	Madagascar
Deuxième Vice-Président :	Zambie
Troisième Vice-Président :	Sierra Leone
Rapporteur :	Maroc

16. Le Président nouvellement élu, Valentín Ela Mayé, Ministre équato-guinéen des finances, de l'économie et de la planification, a remercié le bureau sortant et a présenté le thème de la session en cours de la Conférence des ministres. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la session ;

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
3. Débat d'orientation ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante-troisième session de la Commission ;
4. Tables rondes de haut niveau ;
5. Examen des recommandations et adoption des résolutions ;
6. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle et du communiqué ;
7. Questions diverses ;
8. Clôture de la session.

III. Dialogue d'orientation ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante-troisième session de la Commission [point 3 de l'ordre du jour]

A. Introduction

17. Le dialogue d'orientation était présidé M. Ela Mayé et modéré par M. Eddo. L'orateur principal était le Ministre rwandais des finances, Uzziel Ndagijimana. Les panélistes étaient le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Li Yong ; le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Houlin Zhao ; le Ministre éthiopien des finances, Ahmed Shide ; le Vice-Ministre égyptien de la planification et du développement économique, Ahmed Kamaly ; le Commissaire au développement économique, au commerce, à l'industrie et aux mines de la Commission de l'Union africaine, Albert Muchanga.

B. Présentation

18. M. Ndagijimana a exposé les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie rwandaise, notamment la contraction de la croissance du produit intérieur brut (PIB) à 3,4 % en 2020 et les déficits budgétaires ayant empêché de répondre de manière adéquate à la pandémie. Il a fait remarquer que, contrairement aux pays riches qui avaient déployé d'énormes plans de relance, les pays africains ne disposaient que de ressources très limitées pour répondre efficacement à la pandémie de COVID-19 et s'en remettre. Il a salué l'initiative de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui offrait aux pays africains des possibilités de renforcer l'industrialisation et la diversification.

C. Débat

19. Au cours du débat qui a suivi, les panélistes ont salué le choix du thème de la conférence, notant que la promotion de la technologie numérique constituait pour l'Afrique un moyen important de stimuler l'industrialisation dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

20. Ils ont noté que, si la connectivité à Internet avait augmenté de 77 % dans certains pays, elle restait très faible dans les zones rurales d'Afrique, soit environ 6 % de la population, ce qui mettait à nu la grande fracture numérique au sein des pays et entre eux.

21. Ils ont fait observer que le marché du continent, en termes

démographiques, passerait de 1,2 milliard de personnes actuellement à 1,7 milliard d'ici 2030, avec une classe moyenne agrégée passant de 350 millions à 600 millions de personnes, et qu'une part importante de la croissance en Afrique serait tirée par la consommation intérieure. Ils ont souligné la nécessité de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour développer des chaînes de valeur régionales en appui à une industrialisation inclusive et durable. Ils ont également noté que les pays africains avaient du mal à se procurer des vaccins en raison d'une pratique appelée « nationalisme vaccinal ».

22. Contribuant à la discussion, les participants ont souligné que les politiques d'industrialisation devraient être favorables à la croissance - le secteur privé jouant un rôle central - et facilitées par des institutions fortes et une bonne gouvernance. Ils ont réaffirmé que, outre l'intégration des marchés, le développement des capacités productives pour l'industrialisation était essentiel.

D. Recommandations

23. À la lumière du débat la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Élaborer des politiques et des stratégies en faveur d'une industrialisation, d'une diversification et d'une numérisation durable et inclusive et, à cette fin, promouvoir les zones économiques spéciales et les parcs industriels verts, créer un code d'investissement attractif et donner la priorité aux investissements dans les infrastructures requises et les nouvelles technologies telles que la 5G et l'intelligence artificielle ;
 - ii) S'appuyer sur la Stratégie de transformation industrielle de l'Union africaine et sur la déclaration de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique pour soutenir la formulation et la mise en œuvre effective de stratégies nationales de numérisation en appui à l'industrialisation ;
 - iii) Donner la priorité à la formation professionnelle pour renforcer les compétences et utiliser les investissements directs étrangers de manière stratégique, en particulier dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'industrie manufacturière ;
 - iv) Supprimer les obstacles non tarifaires au commerce et promouvoir les normes "made in Africa" afin de garantir la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - v) Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour développer et renforcer les chaînes de valeur régionales et transformer les conséquences de la pandémie de COVID-19 en une occasion pour les pays de développer les capacités de produire leurs propres vaccins ;
- b) La CEA devrait :
 - (i) Soutenir les pays dans la formulation de politiques et de stratégies visant à développer des économies résilientes grâce à une industrialisation verte renforcée par la numérisation.

IV. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]

A. Table ronde 1 : Le grand débat : une croissance durable à l'ère numérique post-COVID-19

1. Introduction

24. Cette table ronde était présidée par M. Ela Mayé et modérée par M. Eddo. L'oratrice principale était la Ministre nigériane des finances, du budget et de la planification nationale, Zainab Ahmed. Les panélistes étaient le Ministre d'État et Conseiller spécial du Premier Ministre éthiopien, Arkebe Oqubay ; le Président du Centre for Global Development, Masood Ahmed ; le Directeur général et Responsable du Groupe du risque souverain de Moody's, Alastair Wilson ; le Directeur du Département Afrique du Fonds monétaire international (FMI), Abebe Aemro Selassie ; et la Ministre gabonaise de l'économie et de la relance, Nicole Jeanine Lydie Roboty Mbou.

2. Exposés

25. M^{me} Ahmed a fait remarquer qu'il n'y avait pas de réponse directe à la question posée. Elle a mis en lumière les efforts de mobilisation de ressources visant à soutenir les pays africains dans leur réponse, notamment les initiatives telles que le Nigerian One United Nations COVID-19 Response Basket Fund, le Fonds africain anti-COVID-19, les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, et les plans de relance mis en place par le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. La réponse du secteur privé avait été imprévisible. Le Nigéria accusait un déficit de financement de plus de 154 millions de dollars pour atteindre les objectifs de développement durable et avait adopté une loi de finances et une politique énergétique pour aider à combler ce déficit.

26. M. Oqubay a présenté l'expérience éthiopienne en matière d'industrialisation et de transformation économique. L'objectif visé par l'Éthiopie était de renforcer la capacité de production en investissant dans un système industriel reposant sur la construction de parcs industriels verts et la mise en place d'une capacité d'action nationale en s'inspirant activement de la politique industrielle d'autres pays. Pour sortir pleinement de la crise, il fallait des investissements comparables dans les infrastructures et le capital humain et un environnement macroéconomique propice.

27. M. Ahmed a fait valoir que le secteur privé aurait pu faire davantage, ayant les atouts pour jouer un rôle central dans le processus de redressement. Il a appelé à un partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Les pays en développement devaient s'appuyer sur l'expérience de 2020 et élaborer une stratégie quinquennale pour parvenir à une reprise durable.

28. M. Wilson a déclaré que le processus de redressement nécessitait des institutions et un environnement institutionnel de grande qualité, que le secteur privé devait jouer un rôle central et que des modalités de crédit beaucoup plus saines étaient nécessaires pour renforcer la confiance des investisseurs.

29. M. Selassie a déclaré que le FMI contribuait à financer la reprise résiliente des États membres. Tandis que les efforts multilatéraux étaient axés principalement sur les vaccins, les institutions financières internationales avaient dû s'employer à combler les énormes déficits de financement auxquels la région faisait face, grâce au rééchelonnement de la dette et à des financements concessionnels. La transformation structurelle et la diversification économique étaient nécessaires pour favoriser la croissance et la création d'emplois. M. Selassie a souligné la nécessité d'étayer les politiques vaccinales par des politiques économiques d'égale importance.

30. M^{me} Mbou a fait remarquer que les pays et les institutions multilatérales avaient été pris au dépourvu par la pandémie. En conséquence, les pays avaient renoué avec le protectionnisme et la crise avait fait naître des incertitudes. Le Gabon, pour sa part, avait reçu le soutien de l'Agence française de développement (AFD), du FMI, de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement pour atténuer l'impact, mais il n'avait pas bénéficié de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20. La mise en place d'une économie verte était un élément essentiel du plan de relance du pays : il fallait un cadre juridique et stratégique efficace, notamment des obligations vertes et un accès aux marchés financiers internationaux.

3. Débat

31. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité d'exploiter et de renforcer le rôle du système multilatéral et du secteur privé, l'importance de réponses mesurées de la part des agences de notation de crédit, compte tenu de l'impact de la crise, et la nécessité pour les gouvernements de créer un environnement propice à la participation du secteur privé.

32. Des doutes ont été exprimés quant à l'adéquation des entités multilatérales, en particulier les banques, à l'évolution de la situation. Les participants ont généralement dénoncé la volatilité du soutien financier et ont appelé à des flux financiers prévisibles.

33. Les participants ont également souligné que la crise était une occasion de se concentrer sur la transformation de l'Afrique. Une économie verte était une solution viable pour la relance et la diversification de l'économie dans l'après-COVID-19.

4. Recommandations

34. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Nouer une relation solide et efficace avec le secteur privé et créer un environnement favorable aux interventions du secteur privé ;
 - ii) Assurer une reprise résiliente, en augmentant l'offre d'énergie verte par l'adoption de politiques favorables aux énergies renouvelables et l'exploitation des ressources naturelles du continent ;
 - iii) Investir dans les infrastructures et, en particulier, renforcer la numérisation pour soutenir tous les efforts de relance et de développement ;
- b) Les États membres et leurs partenaires devraient :
 - i) Renforcer la coordination mondiale pour lutter efficacement contre les crises futures ;
 - ii) Redéfinir les institutions multilatérales afin qu'elles soient adaptées à leurs objectifs ;
 - iii) Soutenir le transfert de technologies pour la mise au point de vaccins, le développement d'infrastructures et la numérisation, parallèlement à l'aide au redressement ;
- c) Le système multilatéral et le secteur privé, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale, devraient apporter leur soutien aux pays africains dans leurs efforts de réponse et de redressement ;

d) Les agences de notation du crédit doivent revoir leurs mesures et leurs méthodes de notation pour s'assurer qu'elles ne causent pas plus de dommages aux pays en développement, en particulier pendant les crises.

B. Table ronde 2 : Gestion de la dette et financements innovants pour la viabilité budgétaire, et rôle du secteur privé

1. Introduction

35. Cette table ronde était présidée par M. Ela Mayé et modérée par M. Eddo. L'orateur principal était un associé de Eighteen East Capital, Thomas Venon. Les panélistes étaient le Directeur général de l'AFD, Rémy Rioux ; le représentant du Ministre béninois du plan et du développement, Alistair Alinsato ; la Ministre togolaise de la planification, du développement et de la coopération internationale, Sandra Johnson ; le Vice-Président exécutif de l'Institut de finance internationale, Clay Lowery ; le Ministre djiboutien des finances, Ilyas Dawaleh ; et le Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine, Ibrahim Mayaki.

2. Exposés

36. Dans son exposé, M. Venon s'est appesanti sur le Mécanisme de liquidité et de viabilité préconisé par la CEA pour faciliter l'accès aux liquidités, aux prêts et aux investissements.

37. M. Rioux a souligné la nécessité de renforcer les institutions financières en fonction d'objectifs durables en matière de développement et de climat et a fait part de la volonté de l'AFD d'aider les ministres africains dans cette entreprise.

38. M. Alinsato a souligné que les évaluations des risques ne tenaient pas dûment compte de l'évolution des économies africaines, ce qui s'était traduit par des notations de crédit médiocres, diminuant ainsi leur capacité à lever des fonds. Il a rendu compte d'un programme de mobilisation de ressources intérieures qui avait été élaboré par le Bénin.

39. M^{me} Johnson a souligné l'effet de la pandémie sur les budgets des États. Elle a exposé la feuille de route centrée sur le secteur privé suivie par le Togo, qui comportait trois dimensions : l'inclusion sociale, la création d'emplois et la numérisation.

40. M. Dawaleh a souligné combien il importait de continuer à investir dans le développement et a exhorté les pays africains, la CEA et d'autres partenaires à repenser la gestion de la dette dans une perspective à long terme pour éviter de nuire à la diversification économique, à la création d'emplois ou à la numérisation.

41. M. Lowery a souligné les risques liés à l'augmentation de la dette publique, notamment les prêts contractés par les entreprises alors que leurs modèles économiques n'étaient pas robustes, et les risques politiques liés à l'arrêt des dépenses.

42. M. Mayaki a souligné que les flux financiers illicites entravaient le développement de l'Afrique et sa résistance aux chocs et a insisté sur la nécessité de lancer des projets d'infrastructure susceptibles d'attirer des financements sur le continent.

3. Débat

43. Au cours du débat qui a suivi, il est apparu que l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20, bien qu'appréciée par ses bénéficiaires, était difficile à mettre en pratique. Son effet avait été inégal selon les pays, notamment en raison de pratiques et de contextes différents en matière de gestion de la dette. En outre, l'Initiative était une mesure à court

terme et ne s'attaquait pas aux problèmes d'endettement à plus long terme, ce qui avait fait naître des incertitudes parmi les investisseurs et les emprunteurs. Il fallait des solutions innovantes qui n'érodaient pas la croissance économique mais qui associaient le secteur privé. Le Mécanisme de liquidité et de viabilité a été jugé comme étant une solution possible.

44. Les flux financiers illicites portaient atteinte aux droits de l'homme, à la paix et à la sécurité en Afrique tout en érodant le financement du développement. Six ans après la publication du rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, nombre de ses recommandations n'avaient pas été mises en œuvre.¹ Parmi ces recommandations figuraient l'appel à un pacte mondial sur l'intégrité financière pour le développement durable et des propositions relatives à des taxes sur le commerce numérique et à un impôt minimum international sur les sociétés.

45. Les ministres ont été informés que l'Agence de développement de l'Union africaine avait lancé une initiative visant à mobiliser les ressources des fonds de pension africains pour financer le développement des infrastructures sur le continent. Le développement des infrastructures avait permis à des pays tels que Djibouti de renforcer leur positionnement géostratégique et leur rôle de plaque tournante logistique. Les grands projets d'infrastructure de ce type avaient toutefois contribué à l'endettement et à la vulnérabilité des pays. D'autres pays, comme le Togo, cherchaient à maximiser les avantages de leur situation géographique stratégique et de leurs infrastructures portuaires par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine.

4. Recommandations

46. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Préconiser la prolongation jusqu'à la fin de 2021 de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20, qui court actuellement jusqu'à la fin de juin 2021, avec le soutien de la CEA ;
 - ii) Revoir les mécanismes de gestion de la dette afin que les objectifs de développement ne soient pas compromis ;
 - iii) Réformer leurs systèmes financiers et améliorer leur gouvernance en renforçant la transparence et l'intégrité financière en faveur du développement durable ;
 - iv) Explorer toutes les options de financement des projets d'infrastructure du continent, en particulier des projets inscrits au Programme de développement des infrastructures en Afrique ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Continuer d'œuvrer à la création du Mécanisme de liquidité et de viabilité et trouver les pays donateurs désireux de le rendre opérationnel ;
 - ii) Avec d'autres partenaires, continuer à faciliter les discussions afin de trouver des solutions viables à long terme pour la gestion de la dette des pays africains.

¹ Commission économique pour l'Afrique, Flux financiers illicites : Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique (Addis-Abeba, 2015).

C. Table ronde 3 : L'Afrique est-elle prête à financer ses propres vaccins ?

1. Introduction

47. Cette table ronde était présidée par M. Ela Mayé et modérée par la présentatrice de la British Broadcasting Corporation (BBC), Lerato Mbele. L'orateur principal était le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom. Les panélistes étaient la Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Winifred Byanyima ; le Directeur des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, John Nkengasong ; le Président de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), Benedict Oramah ; la Conseillère mondiale de Pfizer Biopharmaceuticals, Susan Silbermann ; le Ministre sierra-léonais des finances, Francis Kaikai ; le Ministre congolais des finances, Sele Yalaghuli ; le Ministre algérien de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid ; le Directeur général d'Aspen Pharmacare Holding Ltd, Stavros Nicolaou ; et le Directeur de l'Institut Pasteur de Dakar, Amadou Sall.

2. Exposés

48. M. Tedros a souligné que les vaccins devraient être accessibles à tous et a fait remarquer que 13,8 milliards de dollars du PIB mondial étaient perdus pour chaque mois de retard dans l'arrivée des vaccins en Afrique. Il a jugé urgent d'augmenter la production. Il a noté que l'Afrique ne tirait pas profit des capacités de fabrication locales existantes et a souligné l'importance des mesures visant à améliorer ces capacités. À cette fin, l'Afrique pourrait tirer parti de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC). Des initiatives régionales étaient en place et l'OMS travaillait avec l'Union africaine à la création de l'Agence africaine des médicaments.

49. M^{me} Byanyima a déclaré que l'on assistait à une pratique que l'on pourrait qualifier d'« apartheid vaccinal » et a déploré l'absence d'un plan mondial pour un accès équitable aux vaccins. Elle a appelé à un changement de cette situation où les pays riches vaccinaient une personne par seconde, alors qu'en Afrique le taux de vaccination était inférieur à un centième de ce chiffre. La nécessité de faire baisser le prix des vaccins constituait un défi supplémentaire, car les pays africains payaient leurs vaccins trois fois plus cher que les pays développés.

50. M. Nkengasong a affirmé que le continent était prêt à produire ses propres vaccins, sous réserve du partage des droits de propriété intellectuelle et des connaissances scientifiques, mais a noté que la volonté et l'engagement politiques étaient indispensables pour passer des paroles aux actes. Il a souligné la nécessité d'une coalition forte pour relever les défis de la lutte contre le virus et de l'élaboration d'une feuille de route pour faciliter l'accès aux vaccins, par l'intermédiaire de l'Union africaine.

51. M. Oramah a mis en lumière deux leçons tirées de la pandémie de COVID-19 : la nécessité de se procurer des vaccins pour atteindre une immunité collective de 60 % de la population africaine et l'importance d'un investissement dans la fabrication de vaccins et du renforcement des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies. Afrximbank avait dégagé 2 milliards de dollars pour l'acquisition de vaccins, mais les ministres des finances devraient allouer davantage de ressources pour soutenir les institutions locales, plutôt que de compter uniquement sur la bienveillance internationale.

52. M^{me} Silbermann a détaillé le plan en cinq points de Pfizer pour faire

face au virus : partage des outils, des connaissances et des données aussi rapidement que possible ; informations sur la mise au point de médicaments ; développement des capacités de fabrication de médicaments ; poursuite de la collaboration avec d'autres institutions telles que l'OMS et les centres de contrôle et de prévention des maladies ; et accélération de la distribution des vaccins.

53. M. Kaikai a souligné la valeur des leçons tirées par son pays de la pandémie d'Ebola dans des domaines tels que la création de revenus intérieurs, la gestion de la chaîne d'approvisionnement sur le terrain, la confiance du public et la sensibilisation de la population au virus et à la nécessité de la vaccination, et la collaboration internationale et une approche mieux coordonnée entre l'Union africaine et les États membres.

54. M. Yalaghuli a indiqué que les principaux problèmes auxquels son pays faisait face étaient le financement des vaccins et de la vaccination, compte tenu des contraintes budgétaires occasionnées par la pandémie, et la non-acceptation des mesures de vaccination par une partie de la population. Il a appelé à davantage d'aide au continent de la part de partenaires tels que la Banque mondiale.

55. M. Benbouzid a indiqué que son pays prévoyait de vacciner 70 % de sa population, ce qui nécessitait 40 millions de doses. L'Algérie avait mis en place une plateforme numérique permettant aux personnes de s'inscrire pour se faire vacciner et des actions de sensibilisation au vaccin étaient menées dans les médias.

56. M. Nicolaou a souligné que l'intensification des programmes de vaccination constituait pour les États membres le meilleur plan pour contenir toute nouvelle propagation du virus. L'investissement dans les technologies et les compétences et le renforcement de la collaboration avec les institutions de recherche et les établissements universitaires étaient essentiels à l'engagement du secteur privé dans la lutte contre la pandémie. M. Nicolaou a appelé au dialogue entre les ministres de la santé et des finances pour le financement des vaccins et des programmes de vaccination.

57. M. Sall a souligné les problèmes de financement et de distribution auxquels faisaient face les entreprises pharmaceutiques du continent dans leurs efforts pour participer pleinement et efficacement aux programmes de vaccination. Il a détaillé les enseignements tirés de l'expérience de ces entreprises, notamment l'importance de bons partenariats, ainsi que la nécessité d'élaborer une stratégie avec une vision régionale, de créer des réseaux de distribution et d'avoir des réglementations commerciales claires.

3. Débat

58. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité pour les ministres des finances et de la santé de collaborer pour faciliter l'achat de vaccins, d'allouer des ressources budgétaires suffisantes pour soutenir les institutions locales dans la fabrication de vaccins et la recherche, ainsi que dans le développement et l'innovation, et de soutenir l'ancrage au niveau local des chaînes d'approvisionnement en vaccins.

59. Les participants ont également souligné que le secteur privé local devait explorer les possibilités commerciales dans les chaînes d'approvisionnement et la collaboration avec les partenaires internationaux, y compris dans la fabrication locale de vaccins, et qu'il fallait d'urgence se procurer suffisamment de doses pour vacciner au moins 60 % de la population, de manière à obtenir une immunité de groupe.

60. Les participants ont encouragé les États membres à faire pression sur l'OMC pour qu'elle renonce aux droits de propriété intellectuelle, afin de faciliter la fabrication et la distribution locales de vaccins sur le continent

africain ; ils ont souligné l'importance d'une vision continentale et la nécessité de renforcer l'assise financière d'Afreximbank pour permettre à la Banque de soutenir des prêts plus importants.

4. Recommandations

61. À la lumière du débat, la Conférence a recommandé aux États membres :

a) De ratifier le traité instituant l'Agence africaine des médicaments et d'adhérer au programme d'accélération du traitement contre les coronavirus ;

b) De soutenir la proposition relative aux droits de propriété intellectuelle présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde ;

c) D'investir dans le développement de la capacité de fabrication locale et de former des partenariats avec des producteurs internationaux de vaccins ;

d) Sous la direction des ministres des finances, de soutenir les investissements dans la science et la technologie ainsi que dans la recherche, le développement et l'innovation et leur allouer des ressources financières ;

e) De se concentrer sur les solutions immédiates et à court terme, comme l'acquisition de vaccins, tout en élaborant les stratégies à moyen et long terme de manière coordonnée avec les dirigeants du continent.

V. Examen des recommandations et adoption des résolutions [point 5 de l'ordre du jour]

62. À l'issue d'un débat, la Conférence a adopté les résolutions, moyennant une modification. Le texte des résolutions figure à l'annexe I du présent rapport.

VI. Examen et adoption de la déclaration ministérielle et du communiqué [point 6 de l'ordre du jour]

63. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle et le projet de communiqué ministériel ainsi que les amendements proposés. Les deux documents ont été adoptés à l'unanimité, tels que modifiés. La déclaration ministérielle figure à l'annexe II du présent rapport et le communiqué a été publié sur le site Web de la CEA.²

VII. Questions diverses [Point 7 de l'ordre du jour]

64. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président a rappelé que les pays africains avaient collectivement convenu de soutenir la candidature de M. Oqubay, Ministre d'État et Conseiller spécial du Premier Ministre éthiopien, au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et a exhorté tous les ministres à honorer cet engagement.

VIII. Clôture de la session [point 8 de l'ordre du jour]

² Disponible à l'adresse : <https://www.uneca.org/sites/default/files/com/2021/E2100446-29March-Eng-COMMUNIQUE.pdf>.

65. Lors de la séance de clôture, des déclarations ont été faites par M^{me} Songwe et la Secrétaire d'État chargée du trésor de la Guinée équatoriale, Milagrosa Obono Angue, au nom du Président du Bureau, M. Ela Mayé.

66. M^{me} Songwe a remercié le Bureau et les ministres de la qualité des délibérations au cours de la session et les a assurés de l'engagement de la Commission à poursuivre son soutien aux États membres dans leurs efforts de riposte, de relance et de réinitialisation. En conclusion, elle a souligné l'impératif de partenariats inclusifs avec le secteur privé et les partenaires de développement afin de réaliser « l'Afrique que nous voulons ».

67. M^{me} Obono Angue a remercié la CEA pour la conduite réussie de la session malgré les défis posés par la pandémie, le Bureau sortant pour sa contribution et tous les représentants pour leur participation active. Elle a encouragé la CEA à continuer de soutenir les États membres et les institutions dans la mise en œuvre des résolutions de la cinquante-troisième session de la Conférence et a repris à son compte la satisfaction exprimée par le Bureau quant aux résultats de la session en cours, tels qu'ils ressortent de la déclaration ministérielle et du communiqué.

68. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la session close à 17 heures.

Annexe I

Déclaration ministérielle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis à Addis-Abeba, les 22 et 23 mars 2021, à l'occasion de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Honorés par la présence du Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed, et des gouverneurs de nos banques centrales nationales et régionales, ainsi que d'autres hauts dignitaires et invités de marque,

Ayant délibéré sur le thème « L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », et considérant que l'industrialisation est sans doute la seule voie historiquement prouvée vers une croissance économique et un développement durable, soutenus par des économies industrialisées plus fortes, favorisés par la numérisation et la diversification, et accompagnés de politiques et stratégies respectueuses de l'environnement,

Conscients des effets sanitaires et économiques de la pandémie de COVID-19 qui, aggravée par les effets néfastes des changements climatiques, a durement touché les économies africaines, entraînant leur contraction pour la première fois en 20 ans, et freinant ou inversant la réduction de la pauvreté observée ces dernières années, ainsi que les progrès réalisés en matière d'éducation et de santé, mettant à nu les retards dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Par la présente :

1. *Constatons* que, malgré le rebond de la croissance économique à 2,9 % en 2019, contre 2,7 % en 2018, la pandémie de COVID-19 a considérablement affecté la croissance africaine en 2020, avec une baisse estimée à -5,4 % du taux de croissance du produit intérieur brut, et a placé les pays africains face à de graves difficultés pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 ;

2. *Prenons note* des défis et des éventuels risques et incertitudes qui pèsent sur les perspectives à moyen terme, notamment en raison de la faiblesse de l'activité économique due aux mesures de confinement prises pour lutter contre la pandémie, de la menace des changements climatiques, du ralentissement économique mondial et des vulnérabilités exposées par la pandémie ;

3. *Notons avec préoccupation* une tendance à la désindustrialisation, car la pandémie a encore accentué le déclin de la production industrielle en Afrique et donc la nécessité de renforcer la base industrielle en Afrique ;

4. *Reconnaissons* que la plupart de nos économies sont encore fondées sur l'agriculture et que, par conséquent, la croissance de l'Afrique reste menacée par les catastrophes naturelles et les défis liés au climat, tels

que les cyclones Idai et Kenneth en 2019 et la sécheresse, qui ont causé de graves dommages économiques d'un coût d'environ 2 milliards de dollars pour la plupart des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, ce qui signifie qu'il est urgent et important de mettre en place des stratégies pour prévenir ou réduire autant que possible ces effets ;

5. *Reconnaissons également* qu'il est important d'aligner les politiques industrielles sur les autres politiques sectorielles pertinentes, de promouvoir la consommation et la production locales, de participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et de tirer parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler l'industrialisation du continent ;

6. *Reconnaissons en outre* qu'il est important de mener une stratégie d'industrialisation et de diversification économique inclusive qui favorise l'émergence de micro, petites et moyennes entreprises compétitives et d'un secteur informel bien connecté, contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois, et qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des entrepreneurs, en particulier des femmes et des jeunes ;

7. *Constatons* l'ampleur des coûts économiques et sociaux engendrés par la pandémie de COVID-19, la nécessité pour les pays africains de mettre en place des stratégies et des politiques qui pourraient contribuer à soutenir le fort rebond de l'Afrique en matière de croissance et de stabilité macroéconomique, et à assurer la viabilité de la dette, afin de mieux construire l'avenir après la crise, et le rôle important qu'une stratégie continentale telle que la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait jouer à cet égard dans le soutien à la reprise et au-delà ;

8. *Reconnaissons* que les mesures prises par les pays africains pour lutter contre la pandémie de COVID-19 - telles que la distanciation sociale, les mesures de confinement et la fermeture des frontières, ainsi que les mesures budgétaires et monétaires visant à injecter des liquidités et à alléger le fardeau de la crise sur les groupes vulnérables et le secteur privé - ont considérablement affecté la situation macroéconomique des pays africains, en particulier leur situation budgétaire et leur endettement, et qu'en conséquence les pays africains sont contraints de mettre en place des politiques qui améliorent la gestion macroéconomique et la mobilisation des ressources intérieures, et qui encouragent les investissements du secteur privé ;

9. *Notons* que l'Afrique doit impérativement continuer à adopter des processus d'élaboration de politiques fondés sur des données factuelles, dans le but de planifier, de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer des politiques de développement durables et inclusives qui favorisent la cohésion sociale grâce à des données de qualité dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, tout en notant que l'accélération de la croissance, l'augmentation des taux d'investissement, l'amélioration de la productivité et la création d'emplois décents nécessitent un environnement macroéconomique stable et résilient ;

10. *Prenons note* des activités de la Commission économique pour l'Afrique visant à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles dans toute l'Afrique, notamment ses travaux sur la modélisation macroéconomique, les prévisions et l'élaboration de scénarios, malgré des contraintes croissantes en matière de ressources, ainsi que de l'importance des ressources extrabudgétaires pour accroître la capacité de la Commission à répondre de manière adéquate aux besoins des États membres, des communautés économiques régionales, de l'Union africaine et des autres parties prenantes concernées ;

11. *Reconnaissons* qu'avant l'épidémie de COVID-19 l'Afrique a fait des progrès considérables sur le plan social, comme l'atteste une réduction

des niveaux de pauvreté dans la plupart des sous-régions, mais que le rythme de réduction de la pauvreté a été lent, la croissance du produit intérieur brut par habitant étant de 0,5 %, soit moins que lors des deux décennies précédentes ; que cette croissance, qui est actuellement bloquée, voire inversée en raison de la pandémie, n'a pas été inclusive et n'a pas créé beaucoup d'emplois, ce qui confirme l'opinion selon laquelle la source et le type de croissance importent dans la création d'emplois sur le continent ; et que le thème de la session en cours, à savoir « L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », vient à point nommé pour examiner les questions de création d'emplois de qualité, grâce à la numérisation, de manière à assurer un développement industriel durable, tout en prenant note du rôle que les technologies numériques ont joué pendant la crise de COVID-19 ;

12. *Reconnaissons également* le rôle que jouent les technologies numériques dans la transformation de l'industrie grâce à ce que l'on appelle la quatrième révolution industrielle, qui comprend l'adoption de technologies telles que les robots industriels et l'impression en trois dimensions dans la fabrication, ainsi que l'utilisation des mégadonnées et de l'intelligence artificielle dans la mise au point de produits et le commerce électronique dans le marketing et la vente, portant l'industrialisation à un niveau inégalé ;

13. *Prenons note* des possibilités offertes par la pandémie de COVID-19 pour renforcer les politiques et mieux construire l'avenir grâce à un mode d'industrialisation durable sur le plan environnemental et accompagné des moyens numériques nécessaires, ce qui exige que les décideurs jettent les bases solides de l'ère numérique en renforçant les capacités de recherche-développement, en intégrant la science, la technologie et l'innovation dans les politiques de développement, en investissant dans Internet et l'infrastructure numérique, et en améliorant les compétences numériques et les conditions de travail ;

14. *Reconnaissons* par conséquent la nécessité pour l'Afrique d'adopter une industrialisation et une diversification durables sur le plan environnemental comme moyen de créer des emplois à l'intention des jeunes afin de mieux construire l'avenir, tout en tenant compte des technologies émergentes de la quatrième révolution industrielle, des défis des changements climatiques et des pandémies, qui posent de nouveaux risques considérables et ouvrent diverses perspectives et possibilités pour le développement de l'Afrique ;

15. *Prenons note* des mesures rapides et actives que l'Union africaine a prises – conjointement avec les gouvernements africains, la Commission économique pour l'Afrique, les institutions régionales et les partenaires de développement – pour lutter contre la pandémie, en s'appuyant sur l'avantage comparatif qu'elle avait acquis dans le cadre des pandémies antérieures telles que la maladie à virus Ebola ;

16. *Reconnaissons* qu'en plus des efforts actuels visant à contenir et à combattre les effets néfastes de la pandémie, l'Afrique doit prendre des mesures efficaces pour augmenter la valeur ajoutée et créer des emplois décents à l'intention des 170 millions de jeunes Africains qui devraient entrer sur le marché du travail entre 2019 et 2030, et pour assurer la résilience face aux chocs futurs ;

17. *Appelons* par conséquent les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies et des politiques susceptibles de favoriser l'industrialisation et la diversification vertes, notamment par la formulation de stratégies et de plans intégrés de croissance verte et résiliente face aux changements climatiques et de numérisation, qui seront inclus dans les politiques industrielles et autres cadres de développement nationaux ;

18. *Appelons également* les États membres à établir de meilleures bases pour l'économie numérique et la nouvelle économie du climat, dans tous les secteurs afin d'améliorer la productivité en renforçant de manière appropriée les capacités de recherche-développement, en intégrant la science, la technologie et l'innovation dans les politiques de développement, et en investissant dans les parcs numériques, le développement des compétences numériques, y compris l'informatique de base, la programmation et le codage informatiques, et les compétences non techniques et non liées à un emploi spécifique, telles que la communication, la gestion, la pensée analytique et critique, et la créativité ;

19. *Appelons* le secteur privé à exploiter de façon durable les stratégies de l'économie verte et bleue, et l'industrialisation adaptée aux aléas climatiques, en reconnaissant dans ce processus la progression rapide et l'intégration croissante des technologies nouvelles et émergentes, telles que les technologies numériques, les nanotechnologies, les biotechnologies et les matériaux de pointe ;

20. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique et à ses partenaires de développement de renforcer l'appui technique aux États membres pour soutenir la diversification et l'industrialisation, notamment en les aidant à libérer le potentiel du secteur privé dans la réalisation d'une industrialisation verte et résiliente face aux changements climatiques, en alignant leurs stratégies d'industrialisation sur les objectifs de développement durable, les objectifs de l'Agenda 2063 et les principes de l'économie verte et bleue, ainsi qu'à évaluer les enjeux des technologies nouvelles et émergentes pour l'industrialisation de l'Afrique, et à adopter de bonnes pratiques dans l'exploitation des technologies émergentes pour réaliser une industrialisation durable ;

21. *Appelons* les États membres à mener des stratégies d'industrialisation et de diversification économique inclusives qui donnent la priorité au développement de micro, petites et moyennes entreprises compétitives et qui assurent des liens avec le secteur informel pour accélérer la croissance économique, la création d'emplois et le développement de l'esprit d'entreprise, en particulier pour les femmes et les jeunes, avec le soutien efficace de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de développement ;

22. *Prenons note* de la nomination d'Arkebe Oqubay en tant que candidat de l'Afrique au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;

23. *Reconnaissons* l'important rôle que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel doit jouer dans la reconstruction en mieux, et aussi dans l'appui aux politiques industrielles et économiques favorables à une croissance inclusive et durable dans le monde en développement ;

24. *Reconnaissons* l'expérience éprouvée de M. Oqubay en matière de direction, de formulation et de mise en œuvre de changements politiques novateurs et significatifs dans l'ensemble des économies en développement ;

25. *Sommes confiants* que la vaste expérience de M. Oqubay, combinée à sa vision internationale, fait de lui le meilleur candidat pour le rôle de Directeur général ;

26. *Reconnaissons* la vision ambitieuse de M. Oqubay pour une Organisation des Nations Unies pour le développement industriel revitalisée, et l'accent qu'il met sur l'industrialisation neutre en carbone, l'échange mondial de connaissances et la croissance industrielle inclusive ;

27. *Nous réjouissons* de pouvoir travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans l'ère post-COVID-19 et dans les années à venir ;

28. *Apportons notre soutien* à la candidature d'Arkebe Oqubay au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;

29. *Nous félicitons* de l'adoption, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa trente-troisième session tenue à Addis-Abeba les 9 et 10 février 2020, de la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs, dans laquelle la Conférence a décidé de veiller à ce que tous les fonds perdus dans la fuite illicite des capitaux et les flux financiers illicites soient retrouvés et restitués à l'Afrique pour qu'elle puisse financer son programme de développement ;

30. *Reconnaissons* que les États membres rencontrent des difficultés pour rechercher, saisir et recouvrer les ressources financières transférées illicitement du continent, ce qui limite la mobilisation des ressources intérieures nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063 ;

31. *Engageons* l'Organisation des Nations Unies, en particulier la Commission économique pour l'Afrique, les membres du Consortium sur les flux financiers illicites et les autres partenaires à tirer parti de la numérisation pour soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs et renforcer la mobilisation des ressources intérieures sur le continent ;

32. *Reconnaissons et saluons* l'initiative prise par la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses partenaires de développement, de soutenir et de mettre à disposition une plateforme qui permet aux ministres africains des finances de tenir des discussions sur plusieurs initiatives relatives à la dette, notamment l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et les restructurations de la dette souveraine, afin d'améliorer l'accès des États membres au financement du développement ;

33. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec ses partenaires de développement pour poursuivre ce soutien, qui est important pour le rebond de la croissance économique ;

34. *Félicitons* la Commission économique pour l'Afrique pour le soutien continu qu'elle apporte à l'avancement du programme d'intégration du continent, notamment en fournissant un appui stratégique, analytique et technique aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations panafricaines comme l'Agence de développement de l'Union africaine, en particulier son programme d'action prioritaire II en faveur du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine ;

35. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à renforcer ses capacités d'analyse, de conseil et de formation pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles, notamment en matière de modélisation macroéconomique, de prévisions et d'élaboration de scénarios, et de redoubler d'efforts afin de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires pour répondre aux demandes croissantes de ses services par les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et les autres parties prenantes concernées ;

36. *Reconnaissons et saluons* l'engagement des dirigeants africains en faveur du développement du continent, comme en témoignent le démarrage, le 1er janvier 2021, des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et le début des négociations des phases II et III sur l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique ;

37. *Réaffirmons* notre appel à la Commission économique pour l'Afrique pour qu'elle fournisse un appui technique aux États membres dans la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, à l'agriculture et aux chaînes de valeur régionales dans le secteur pharmaceutique, de l'agro-transformation et de l'enrichissement des minéraux, ainsi qu'en ce qui concerne les phases II et III des négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

38. *Encourageons* les communautés économiques régionales et les divers États membres à continuer de faciliter le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, qui a été signé par 32 États membres mais ratifié par un seul État membre ;

39. *Saluons* l'action menée par la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses partenaires, pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités et programmes d'intégration régionale avec ses différents outils de suivi décrits dans la publication *État de l'intégration régionale en Afrique*, l'Indice de l'intégration régionale en Afrique et l'Indice-pays des affaires de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

40. *Nous engageons de nouveau* à poursuivre et à redoubler nos efforts pour relever les défis auxquels nos États membres continuent de faire face dans la mise en œuvre de divers programmes et engagements historiques d'intégration régionale, notamment dans les domaines de l'industrialisation, des économies climato-intelligentes, de la numérisation, des données et des statistiques, des infrastructures, de l'énergie, de la convergence des politiques macroéconomiques, de la paix et de la sécurité, du commerce et des investissements ;

41. *Reconnaissons* la nécessité pour les États membres de continuer à reformer leurs systèmes financiers et à améliorer leur gouvernance grâce à davantage de transparence et d'intégrité financière dans la promotion du développement durable ;

42. *Reconnaissons également* que les pays africains en développement sans littoral ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de divers domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, notamment dans l'aménagement de corridors de transport en transit et de corridors économiques, même si ces progrès, très mitigés et lents, ont fait que la majorité de ces pays ont continué à faire face à des défis particuliers ;

43. *Prenons acte* de la Déclaration politique de haut niveau intitulée « Appel à l'action pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne » et publiée lors de l'examen global complet à mi-parcours de décembre 2019 du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et, à cet égard, *demandons* à la CEA, en étroite collaboration avec ses partenaires, de continuer à fournir un appui stratégique, analytique et technique aux pays africains en développement sans littoral dans les efforts qu'ils mènent pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, notamment en leur donnant les moyens de tirer parti des possibilités qu'offrent les initiatives régionales comme la Zone de libre-échange continentale africaine ;

44. *Prenons également acte* des priorités programmatiques de la Commission pour 2022, *réaffirmons* notre engagement à soutenir le projet de

budget et *appelons* l'Assemblée générale des Nations Unies à approuver le plan et le budget de la Commission pour 2022, tels que présentés à cette auguste Conférence ;

45. *Reconnaissons* que les pays africains les moins avancés et Haïti ont bien progressé dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, notamment en ce qui concerne l'augmentation des dépenses par habitant pour l'enseignement primaire, ce qui a contribué à l'augmentation des taux de scolarisation et d'achèvement du primaire et à l'amélioration de la parité entre les sexes dans les écoles primaires et secondaires, qu'ils ont notamment réussi à assurer l'autonomisation des femmes au plan politique grâce à une représentation accrue dans les parlements nationaux et les administrations locales, et qu'ils ont également réduit la concentration des exportations en diversifiant leurs exportations de produits primaires ;

46. *Constatons avec une préoccupation particulière* que l'impact de la pandémie de COVID-19 met en péril les progrès réalisés jusqu'à présent, tels que décrits dans le rapport 2020 du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹, ainsi que dans le rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans les pays africains les moins avancés² ;

47. *Constatons également avec préoccupation* que, outre le ralentissement de la croissance, la pandémie devrait annuler les progrès réalisés dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'éradication de la pauvreté et de la réduction des inégalités de revenus, de l'éducation et de l'emploi, compromettant ainsi les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

48. *Constatons en outre avec préoccupation* que, si la moitié des six pays les moins avancés qui ont été retirés de la catégorie jusqu'à présent sont des pays africains - le Botswana, Cabo Verde et la Guinée équatoriale - la lenteur et l'inégalité du développement des pays les moins avancés africains et d'Haïti compromettront les progrès limités réalisés pour satisfaire aux critères de retrait, par rapport à l'objectif du Programme d'action d'Istanbul, qui spécifiait que la moitié des pays les moins avancés devaient pouvoir être retirés de la catégorie ;

49. *Sommes particulièrement inquiets* de ce que la pandémie pourrait encore aggraver la vulnérabilité de la dette des pays africains les moins avancés, et *notons* que cinq des six pays en situation de surendettement sont des pays les moins avancés africains, et que deux des pays les moins avancés ont décidé de demander une restructuration de leur dette au titre du cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt ;

50. *Soulignons* la nécessité de réexaminer le système actuel de soutien aux pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en janvier 2022, afin de garantir que les mesures de soutien internationales fournissent les niveaux d'assistance nécessaires aux pays les moins avancés africains et à Haïti pour éliminer les obstacles structurels au progrès auxquels ils font face, et surmonter leurs vulnérabilités ;

¹ A/75/72-E/2020/14

² Commission économique pour l'Afrique, « État d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) : Examen régional pour l'Afrique du Programme d'action d'Istanbul, Addis-Abeba, 2021.

51. *Réaffirmons*, à cette fin, notre appel à la Commission pour qu'elle continue à soutenir les pays africains les moins avancés dans leurs efforts pour sortir de la catégorie de pays les moins avancés et faciliter leur mise en œuvre du programme d'action émanant de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Motion de remerciement

52. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité qu'ils ont accordée aux États membres et aux représentants de diverses institutions et organisations qui ont participé à cette Conférence, ainsi que pour les courtoisies qui nous ont été accordées et qui ont assuré le succès de nos travaux ;

53. Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

Annexe II

Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres à sa cinquante-troisième session

A. Résolutions

972 (LIII). Zone de libre-échange continentale africaine

La Conférence des ministres,

Consciente des possibilités de développement qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que moyen d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Prenant acte de la déclaration Ext/Assembly/AU/Decl.1(XIII) du 5 décembre 2020 adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa treizième session extraordinaire, dans laquelle elle a approuvé la décision fixant au 31 décembre 2021 la date limite pour conclure les négociations relatives aux phases II et III de la Zone de libre-échange continentale africaine,

Rappelant la décision Assembly/AU/Dec.569(XXV) du 15 juin 2015 adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-cinquième session ordinaire, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique de prêter son concours aux États membres, à la Commission de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales pour faire en sorte que les négociations soient menées à bien dans les délais impartis,

Consciente du rôle que le commerce joue dans le partage équitable des biens et services de santé publique, tels que les équipements de protection individuelle, les respirateurs et les vaccins, face à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19),

Sachant qu'il importe de repenser le commerce pour tenir dûment compte des changements climatiques, notamment en créant des chaînes de valeur vertes, et de tirer parti de l'émergence de l'économie numérique, en particulier par la mise en œuvre d'un protocole additionnel à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relatif au commerce électronique,

Sachant également que la Zone de libre-échange continentale africaine peut contribuer à accélérer le processus de reprise économique et à mieux construire l'avenir en permettant de résoudre les problèmes nés de la pandémie de COVID-19 et de mieux faire face à l'après-COVID-19,

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment la ratification de l'Accord par les États membres qui ne l'ont pas encore fait, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

2. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir un appui technique à ses États membres, à la Commission de l'Union africaine, au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et aux communautés économiques régionales en ce qui concerne le développement agricole, l'industrialisation, les projets d'infrastructure continentaux hautement prioritaires, en particulier ceux énumérés dans le Plan

d'action prioritaire II du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la numérisation, la mise en œuvre de stratégies nationales pour la Zone de libre-échange continentale africaine et les négociations relatives aux phases II et III de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'établir une étude sur les moyens d'encourager les investissements sur le continent à la faveur de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui sera présentée aux États membres en 2022 à la cinquante-quatrième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;

4. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de continuer de fournir un appui technique au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment par le développement et le déploiement de systèmes de commerce et de documentation numériques.

5^{ème} séance plénière
23 mars 2021

973 (LIII). Données et statistiques

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) il est urgent de transformer les systèmes de production de statistiques des pays africains, afin qu'ils produisent les données nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Prenant note des efforts continus et des initiatives en cours pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-régional et continental en Afrique dans le contexte de l'épidémie de COVID-19,

Consciente des données d'expérience partagées sur les statistiques sanitaires par l'Organisation mondiale de la Santé et les États membres et de la conclusion selon laquelle le renforcement des capacités des pays en matière de statistiques sanitaires et de surveillance de la mortalité serait essentiel pour améliorer les services de santé, qui ont été fortement touchés par la pandémie de COVID-19,

Prenant note du rapport et des résolutions de la septième réunion de la Commission africaine de statistique, qui s'est tenue en ligne du 13 au 15 octobre 2020 sur le thème « Développer des solutions régionales pour renforcer la résilience des systèmes statistiques nationaux africains afin de satisfaire les besoins de données pendant la Décennie d'action dans le contexte de la pandémie de COVID-19 »,

Se félicitant de la création du Groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles, composé de dix directeurs généraux d'organismes nationaux de statistique, et encourageant ledit Groupe à proposer des orientations et des normes régionales à suivre pour moderniser et transformer les systèmes statistiques nationaux,

1. *Invite instamment* les partenaires et les gouvernements à mettre en place des systèmes de suivi et d'information sanitaire solides aux niveaux national et local ;

2. *Prie* les organisations panafricaines et les partenaires de travailler en étroite collaboration et de favoriser la création de synergies pour aider les pays africains, en particulier ceux dont le niveau de développement

statistique est le plus faible, à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 qui se poursuit ;

3. *Prie également* les États membres de renouveler leur engagement en faveur de la réalisation de recensements de la population et de l'habitat dans le cadre de la série de recensements de 2020 et demande, en particulier, qu'une assistance technique et des services consultatifs soient fournis aux pays en conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'à ceux qui ont été touchés par la pandémie de COVID-19 ;

4. *Demande instamment* que des mesures soient prises pour assurer l'intégration des principaux objectifs et indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans de développement nationaux ;

5. *Demande également instamment* que des mesures soient prises pour assurer l'intégration du Cadre intégré de l'information géospatiale dans les plans de développement nationaux et sa pleine adaptation au contexte régional, en vue d'étendre les systèmes de données nationaux actuels aux nouveaux types de données prometteurs tels que l'observation de la terre, les données géospatiales et les mégadonnées pour favoriser l'aménagement intégré du territoire et la croissance inclusive et durable ;

6. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux clés, comme la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, de continuer d'aider les États membres à renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques et de données.

5^{ème} séance plénière
23 mars 2021

974 (LIII). Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil

La Conférence des ministres,

Notant le rôle vital que jouent les données, les statistiques et l'enregistrement des faits d'état civil dans la planification nationale et la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Reconnaissant l'importance cruciale de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil pleinement fonctionnels et universels et l'adoption en 2010, par la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, dont l'objectif principal a été de faire en sorte que chaque personne en Afrique soit comptée,

Prenant acte des résolutions et des réalisations de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui se tient tous les deux ans depuis 2010, dans le but de définir des orientations stratégiques pour la transformation et l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique,

Notant l'adoption en 2019 de la Déclaration de Lusaka par la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, dans laquelle les participants se sont réjouis des possibilités existantes de moderniser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique grâce à des solutions technologiques qui facilitent la constitution de registres d'état civil

numériques centralisés pour tous les faits d'état civil vitaux et permettent ainsi un large accès, une couverture inclusive et la réduction des coûts au moyen de systèmes automatisés,

Prenant note également du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, qui a été lancé comme initiative Unité d'action des Nations Unies, avec l'appui de la Vice-Secrétaire générale, pour aider les États membres à construire leurs propres systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité qui soient holistiques et durables,

Ayant à l'esprit les principes du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, à savoir l'enregistrement intégral et universel de tous les faits d'état civil, la production de statistiques d'état civil régulières, complètes et précises et l'établissement et la tenue de registres de la population et de dispositifs de gestion de l'identité, de la naissance à la mort,

1. *Exhorte* les gouvernements africains à investir dans des systèmes d'identité juridique pleinement fonctionnels, reposant sur de solides systèmes d'enregistrement des faits d'état civil de la naissance à la mort, et à doter les citoyens des instruments probants spéciaux qui leur permettent de prouver, avec une certitude incontestable, les faits relatifs à l'existence, à l'identité et à la situation personnelle et familiale des personnes ;

2. *Recommande* que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil soient reconnus comme des services publics essentiels qui doivent être maintenus même dans les situations d'urgence, compte tenu de leur valeur intrinsèque pour la défense des droits de l'homme, de leur utilité administrative et de leur utilisation dans la production de statistiques de l'état civil ;

3. *Encourage* les États membres à numériser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de la notification à la certification, afin de les rendre plus dynamiques, interopérables, résilients, proactifs et agiles ;

4. *Exhorte* les États membres à mettre en place des systèmes d'enregistrement interopérables fondés sur une approche du cycle de vie qui prend en compte les personnes lorsqu'elles entrent dans le cycle à la naissance, passent par les différentes étapes de la vie et en sortent à la mort ;

5. *Invite* les États membres à établir des liens plus étroits entre les autorités chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et le secteur de la santé afin que les faits d'état civil survenant dans les établissements de santé puissent être officiellement signalés aux autorités chargées de leur enregistrement ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir les États membres dans la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique.

5^{ème} séance plénière
23 mars 2021

975 (LIII). Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de coronavirus

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 969 (LII) du 26 mars 2019 sur la numérisation et l'initiative pour l'économie numérique, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre ses travaux de recherche sur les politiques, le dialogue régional et le renforcement des

capacités en matière de numérisation et d'économie numérique dans les États membres,

Prenant acte de la décision EX.CL/Dec.2(XXXIV) du Conseil exécutif de l'Union africaine en date du 8 février 2019, dans laquelle le Conseil charge la Commission de l'Union africaine d'élaborer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les autres parties prenantes compétentes, une stratégie générale de développement du commerce et de l'économie numériques en Afrique,

Ayant à l'esprit la décision Assembly/AU/Dec.751(XXXIII), en date du 9 février 2020, dans laquelle la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a instauré la négociation, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, d'un protocole sur le commerce électronique et a chargé la Commission de l'Union africaine d'entreprendre les préparatifs et le renforcement des capacités en vue de cette négociation,

Reconnaissant les défis économiques considérables posés par la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'effet de la pandémie sur les efforts visant à accélérer la numérisation et à raccourcir les chaînes d'approvisionnement en Afrique et, plus généralement, dans le monde, et l'impératif de tirer parti de la marge d'action élargie pour la politique industrielle dans le cadre des efforts visant à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, notamment dans les secteurs pharmaceutique, agricole et minier,

Sachant que la numérisation modifie fondamentalement la nature de l'industrialisation et les moyens d'y parvenir et, dans ce processus, les modes traditionnels de développement, de diversification économique et de création d'emplois,

Reconnaissant l'importance du gaz naturel en tant qu'intrant clé et combustible pour la transition de l'Afrique vers une énergie propre,

Réaffirmant les engagements pris par tous les signataires de l'Accord de Paris sur les changements climatiques de réduire les émissions à l'origine des changements climatiques et de passer à une économie à faible émission de carbone¹,

Prenant note du document de synthèse de la Commission économique pour l'Afrique sur l'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la conclusion de ce document selon laquelle l'Afrique doit repenser son mode d'industrialisation pour une croissance soutenue et inclusive, la création d'emplois et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique²,

1. *Encourage* les États membres à repenser l'industrialisation et la diversification, notamment en approfondissant leurs capacités de recherche-développement, en systématisant la science, la technologie et l'innovation et en formulant des stratégies intégrées de croissance verte et résiliente aux changements climatiques et de numérisation dans les cadres de développement nationaux ;

2. *Exhorte* les États membres à établir de meilleures bases pour l'économie numérique et la nouvelle économie du climat en investissant de manière appropriée dans le développement des compétences numériques, y

¹ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

² E/ECA/COE/39/4.

compris l'informatique de base, la programmation et le codage, ainsi que les compétences non techniques et non liées à un emploi spécifique ;

3. *Exhorte également* les États membres à mettre à niveau les logiciels médiateurs en Afrique en adoptant des systèmes d'identité numérique et en soutenant les solutions de paiement numérique, et à investir dans le matériel informatique du continent en améliorant et en garantissant une couverture Internet et un accès à l'énergie abordables ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir un appui technique aux États membres pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que cadre pour l'intégration verticale des industries et des chaînes d'approvisionnement et pour réaliser la numérisation de l'Afrique ;

5. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de réaliser une étude pour examiner les perspectives et le bien-fondé de la création d'un groupe d'experts africains sur le gaz qui sera chargé de conseiller les États membres sur le rôle potentiel du gaz dans l'industrialisation et la transition vers une énergie propre ;

6. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres à inclure les dépenses numériques dans leur budget national.

5^{ème} séance plénière
23 mars 2021

976 (LIII). Vaccins contre la maladie à coronavirus

La Conférence des ministres,

Reconnaissant la grave menace que représente la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-2019) pour la santé, le développement social et économique des peuples et des pays du monde entier, et constatant que les progrès enregistrés en Afrique vers la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ont été réduits à néant,

Notant les progrès accomplis dans la mise au point de vaccins permettant de contenir et d'enrayer la propagation de la maladie, et la nécessité d'un accès équitable à ces vaccins pour tous les pays et peuples du monde,

Considérant qu'en dépit de la déclaration faite en avril 2020 par les dirigeants mondiaux que tout vaccin contre le COVID-19 serait un bien public mondial, 9 personnes sur 10 dans les pays les plus pauvres pourraient être privées de vaccin en 2021,

Considérant également que l'offre de vaccins a été orientée de manière disproportionnée vers les pays occidentaux, qui ne représentent que 14 % de la population mondiale, poussant l'Organisation mondiale de la Santé à mettre en garde contre la pratique du « nationalisme vaccinal », qui pourrait priver les pays en développement d'un accès rapide et équitable aux vaccins,

Reconnaissant que les pays africains ont échappé au pire de la première vague de la pandémie en 2020 mais que la deuxième vague se propage rapidement sur le continent et que les systèmes de santé risquent de s'effondrer, et que plus on laisse le virus ravager les pays africains sans vaccination, plus l'humanité entière reste en danger, car personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas,

Sachant qu'avec les processus actuels d'approvisionnement, de production et de distribution des vaccins la probabilité de parvenir à une

immunité collective mondiale est moindre, mais que les perspectives de mutations génétiques sont plus grandes, et que des contrôles aux frontières beaucoup plus stricts pourraient entraîner une stagnation économique plus longue, avec un coût estimatif mondial de 9 200 milliards de dollars des États-Unis lié aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et aux chocs de la demande, les pays développés supportant la moitié de ces coûts,

Considérant que la pandémie de coronavirus 2019, d'une part, et le fait de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que programme économique, complété par un processus intelligent d'industrialisation durable, d'autre part, offrent également des possibilités d'accélérer considérablement le redressement de l'Afrique grâce au déploiement de vaccins et à des mesures efficaces de lutte contre la transmission du virus, et que l'accès mondial équitable aux vaccins est estimé à plus de 460 milliards de dollars en avantages économiques pour les seules dix plus grandes économies,

Réaffirmant que le mécanisme d'accès mondial aux vaccins contre la maladie à coronavirus 2019, qui vise à assurer un accès équitable aux vaccins, est une heureuse initiative, mais qu'il ne résout pas le problème de l'insuffisance de la production et qu'il ne pourra, au mieux, satisfaire que 20 % de la population africaine,

Rappelant les leçons douloureuses des premières années de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine/sida, lorsque des millions de vies ont été inutilement perdues parce que les traitements permettant de sauver des vies sont restés hors de portée des pays africains, qui appellent l'attention sur la nécessité urgente de mener rapidement des actions plus efficaces de réponse à la pandémie de COVID-2019,

Notant que les diverses initiatives régionales menées par la Commission de l'Union africaine, les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, la Commission économique pour l'Afrique et toutes les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, doivent mieux tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine dans le domaine de la santé en promouvant une fabrication localisée et des achats groupés de vaccins, et une meilleure gestion des chaînes d'approvisionnement continentale et nationale en vue d'un accès équitable, contribuant ainsi à une industrialisation durable,

1. *Salue* les diverses initiatives que la Commission économique pour l'Afrique a prises afin d'aider les États membres à tirer parti de l'adoption, en mars 2020, de la Stratégie continentale commune de la Commission de l'Union africaine et des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies pour l'épidémie de COVID-2019, en tant que plan et schéma directeur pour la coordination des efforts régionaux visant à créer des effets de synergie et à réduire au minimum les doubles emplois, à sauver des vies et à soutenir le développement social et économique de l'Afrique ;

2. *Salue également* les diverses initiatives que la Commission économique pour l'Afrique a prises afin de soutenir les États membres africains dans le cadre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce concernant les vaccins, de l'allègement de la dette et de l'émission de droits de tirage spéciaux ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre ces efforts ;

4. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à plaider en faveur d'une distribution et d'un accès équitable des vaccins anti-COVID-19 dans toutes les régions du monde, y compris en Afrique ;

5. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et toutes les parties prenantes compétentes, y compris le secteur privé, d'aider les États membres africains à mettre en place des stratégies et des politiques continentales visant à faciliter la production de vaccins sur le continent, à améliorer les achats groupés, en particulier grâce aux technologies numériques, comme l'illustre la Plateforme africaine d'approvisionnement médical, et à tirer parti de l'utilisation des outils numériques dans les chaînes d'approvisionnement nationales pour améliorer l'accessibilité pour tous, ce qui rendra les vaccins plus abordables et plus accessibles et contribuera à générer une croissance économique inclusive, à stimuler la création d'emplois et à éradiquer la pauvreté pour le développement socioéconomique et la croissance durable du continent ;

6. *Demande instamment* à la Commission de continuer à soutenir les États membres dans l'achat de vaccins, notamment par la mise à disposition de financements supplémentaires dans le cadre de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, de celles des institutions de financement du développement et de l'émission de droits de tirage spéciaux.

5^{ème} séance plénière
23 mars 2021

977 (LIII). Appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La Conférence des ministres,

Constatant que les pays africains les moins avancés et Haïti offrent un potentiel humain et naturel immense qui pourrait être mis au service de la croissance économique, du bien-être, de la prospérité et de la sécurité alimentaire et énergétique au niveau mondial,

Reconnaissant les efforts considérables que les pays africains les moins avancés et Haïti ont déployés pour mettre en œuvre les engagements pris au titre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020,

Préoccupés par le fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a compromis davantage les modestes progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul, tels que décrits dans le rapport 2020 du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action et le rapport de la Commission économique pour l'Afrique 2021 sur les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action³ par les pays africains les moins avancés⁴,

Conscients de la nécessité de réexaminer le système actuel de soutien aux pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en janvier 2022, afin que les mesures de soutien international apportent les niveaux d'assistance requis permettant aux pays africains les moins avancés et à Haïti de s'attaquer aux obstacles structurels au développement auxquels ils

³ A/75/72-E/2020/14.

⁴ Commission économique pour l'Afrique, « Progrès dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) : Examen régional africain du Programme d'action d'Istanbul », Addis-Abeba, 2021.

font face et de surmonter leurs vulnérabilités, comme convenu dans la déclaration politique de la Réunion régionale africaine d'examen du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenue à Lilongwe du 22 au 26 février 2021 en préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,⁵

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir les pays africains les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient afin de s'affranchir de cette catégorie et de les aider à mettre en œuvre les programmes d'action émanant de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

5^{ème} séance plénière
23 mars 2021

978 (LIII). Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 74/15 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2019, intitulée « Déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 », dans laquelle l'Assemblée demandait que des mesures soient prises pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne,

Affirmant sa résolution 963 (LII), en date du 26 mars 2019, sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux autres organisations régionales compétentes de continuer à aider les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains à développer leurs infrastructures, à élaborer des projets susceptibles d'être financés, à renforcer leurs capacités de production, à faciliter les échanges et à opérer des transformations structurelles, notamment en renforçant les investissements et l'assistance technique, et de promouvoir une plus grande coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit d'Afrique et une meilleure intégration régionale,

Reconnaissant que les pays en développement sans littoral sont fortement tributaires des pays de transit pour l'accès aux marchés internationaux et qu'ils sont particulièrement vulnérables aux restrictions transfrontalières dans le cadre de la lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et aux incidences sociales et économiques des mesures de confinement associées, aux effets de la pandémie sur la santé, aux chocs sur les prix des produits de base et à toute récession mondiale probable,

Reconnaissant également que la pandémie aura une incidence sur les progrès des pays en développement sans littoral vers la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations énoncées dans le Programme d'action de Vienne,

⁵ Voir le document final de la Réunion régionale africaine d'examen, disponible à l'adresse https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/outcome_document_arr_2021.pdf.

Consciente que les échanges commerciaux prévus par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui ont débuté le 1^{er} janvier 2021, marquent un tournant dans la poursuite de l'industrialisation du continent et que la mise en œuvre effective de cet Accord et du Programme d'action de Vienne fera progresser les pays africains vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons,

Soulignant l'importance de la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Vienne pour un relèvement durable et inclusif après la pandémie de COVID-19 et la réduction de l'impact des chocs futurs,

Prenant note de la feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne pendant les cinq dernières années de la décennie, adoptée par le Groupe des pays en développement sans littoral le 23 septembre 2020,

1. *Invite* les pays en développement africains sans littoral et de transit, les organisations régionales et sous-régionales et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les dispositions et les mesures énoncées dans la Déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024⁶, notamment celles concernant la promotion de la connectivité régionale, la facilitation du commerce, le développement d'infrastructures de transport durables et intégrées au niveau régional, résilientes aux changements climatiques et aux catastrophes, la diversification de la structure des exportations, la valorisation des exportations et la mise en œuvre effective des accords d'intégration régionale ;

2. *Demande instamment* aux pays de transit de renforcer la collaboration transfrontalière avec les pays sans littoral, en prenant les mesures nécessaires pour réduire au minimum les perturbations du transport international et transfrontalier, éliminer les restrictions commerciales et faciliter la circulation, principalement des biens essentiels tels que les denrées alimentaires, les fournitures médicales et les équipements de protection individuelle,

3. *Demande* aux pays de transit de renforcer également la collaboration transfrontalière avec les pays sans littoral, en améliorant la transparence et la disponibilité des informations sur les procédures de transit et de frontière, en utilisant les technologies numériques, en vue d'aider les pays en développement sans littoral à réagir efficacement à la pandémie de COVID-19 et à prévenir de futures perturbations de même nature ;

4. *Invite* les partenaires de développement et les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes à renforcer le soutien aux pays en développement sans littoral et aux pays de transit dans la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes sur la facilitation du commerce et des transports ;

5. *Souligne* qu'il importe de mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et apporter un soutien aux pays en développement sans littoral ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les autres organisations compétentes du système des Nations Unies, les partenaires de développement régionaux et internationaux et d'autres organisations internationales, d'aider les pays en

⁶ Résolution 74/15 de l'Assemblée générale.

développement sans littoral et les pays de transit à tirer parti des possibilités offertes par les initiatives régionales et d'intégration, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine ;

7. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante, les autres organismes compétents des Nations Unies et les organisations internationales et régionales concernées, de continuer à fournir un appui technique aux pays en développement sans littoral d'Afrique dans les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne, notamment ceux qui figurent dans la feuille de route pour sa mise en œuvre accélérée.

5^{ème} séance plénière
23 mars 2021

979 (LIII). Institut africain de développement économique et de planification

La Conférence des ministres,

Tenant compte des défis à relever dans le cadre de la réalisation réussie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la première décennie de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, ainsi que de l'impératif de construire des économies plus fortes et plus résilientes dont les résultats bénéficieront à tous, sans laisser personne de côté,

Rappelant le paragraphe 3 de l'article IV des statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, qui dispose que la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique nomme les dix membres du Conseil d'administration de l'Institut qui siégeront en qualité de représentants des gouvernements africains, pour un mandat de trois ans renouvelable qu'une seule fois,

Notant la nouvelle composition proposée du Conseil d'administration de l'Institut, à savoir, Guinée équatoriale et République centrafricaine pour l'Afrique centrale ; Éthiopie et Rwanda pour l'Afrique de l'Est ; Mauritanie et Soudan pour l'Afrique du Nord ; Botswana et Mozambique pour l'Afrique australe ; et Ghana et Guinée pour l'Afrique de l'Ouest, en plus des deux sièges permanents occupés par le Sénégal en tant que pays hôte et par la Commission de l'Union africaine,

Reconnaissant le rôle central de la planification du développement pour répondre aux priorités de développement de l'Afrique, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et pour soutenir une reprise résiliente et une mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Prenant note de la décision prise par le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification à sa cinquante-sixième réunion, tenue à Dakar en mars 2018, et réaffirmée lors de ses cinquante-septième et cinquante-huitième réunions, tenues respectivement en juin 2019 et décembre 2020, recommandant une augmentation de la subvention annuelle du budget ordinaire de l'ONU à l'Institut, de 1,3 million de dollars à 2,6 millions de dollars des États-Unis,

Rappelant sa résolution 956 (LI) en date du 15 mai 2018, demandant à l'Assemblée générale d'augmenter la subvention du budget ordinaire en appui au programme de l'Institut, et notant qu'il n'a pas encore été donné suite à la recommandation,

Conscients des défis financiers auxquels l'Organisation des Nations Unies fait actuellement face, mais sachant que le renforcement des capacités pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 revêt une grande importance pour les pays africains, comme le montre l'augmentation rapide des demandes faites à l'Institut par les États membres africains pour un appui au renforcement de leurs capacités,

Saluant les efforts fructueux déployés par l'Institut pour recouvrer les arriérés de contributions des États membres,

Constatant avec satisfaction les efforts faits par plusieurs États membres africains pour verser la totalité ou une partie de leurs arriérés de contributions à l'Institut,

1. *Entérine* la nouvelle composition du Conseil d'administration de l'Institut ;
2. *Réitère* son appel à la Commission économique pour l'Afrique pour qu'elle prenne, en collaboration avec l'Institut, toute disposition voulue pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter la subvention du budget ordinaire en appui au programme de l'Institut ;
3. *Réitère* son appel aux États membres pour un paiement plus régulier de leurs contributions annuelles et pour le règlement de leurs arriérés de contributions à l'Institut.

*5^{ème} séance plénière
23 mars 2021*

980 (LIII). Droits de tirage spéciaux

La Conférence des ministres,

Notant avec une vive préoccupation les effets socioéconomiques et sanitaires négatifs de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les pays africains, ainsi que l'insuffisance des outils budgétaires et monétaires dont ceux-ci disposent pour faire face à la crise, une situation qui risque fort de faire dérailler les efforts qu'ils déploient pour mieux construire l'avenir et atteindre les objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Se félicitant des mesures de relance budgétaire que les pays africains ont mises en œuvre en réponse à la pandémie, en dépit de leur marge de manœuvre budgétaire limitée,

Encouragée par l'aide financière et le soutien apportés par la communauté internationale aux pays à faible revenu, notamment la suspension des paiements du service de la dette et la fourniture des liquidités nécessaires pour sauver des vies et reconstituer des moyens de subsistance,

Préoccupée par le fait qu'en dépit des mesures de soutien existantes, les réserves budgétaires des pays africains ont été épuisées par la baisse des recettes et la hausse des dépenses dans le contexte de l'augmentation du nombre des cas de COVID-19, de la détérioration des balances commerciales, de l'accentuation des pressions inflationnistes et de la dépréciation des taux de change,

Préoccupée également par le fait qu'en l'absence d'un déploiement rapide de la vaccination, les nouvelles vagues de COVID-19 continueront de saper la situation budgétaire des pays africains, d'accroître leur vulnérabilité en matière d'endettement et de les rapprocher du surendettement,

Consciente que la part croissante de la dette privée à taux d'intérêt élevé dans l'encours de la dette des pays africains s'est traduite par une augmentation de leur fardeau du service de la dette, réduisant davantage leur marge de manœuvre budgétaire,

Reconnaissant que davantage de financements concessionnels sont nécessaires pour éviter que les réponses macroéconomiques à la pandémie n'aggravent davantage la vulnérabilité de l'Afrique sur le plan de la dette,

Consciente de l'importance qui s'attache aux droits de tirage spéciaux en tant que source de financement concessionnel et du rôle efficace qu'une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux a joué dans la réponse mondiale à la crise financière de 2008,

Convaincue que l'impact de la pandémie de COVID-19 dépasse largement celui de la crise financière en termes d'incidences sans précédent sur la croissance du produit intérieur brut réel, la santé, le chômage et les inégalités tant au sein des pays qu'entre eux,

Préoccupée par le fait que l'actuel mécanisme d'allocation des droits de tirage spéciaux favorise les pays développés au détriment des pays à revenu faible ou intermédiaire qui ne disposent pas des outils fiscaux et monétaires propres à répondre efficacement à une pandémie de cette ampleur,

Encouragée par le soutien du Groupe des Vingt, consécutif à l'approbation du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, en faveur d'une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux étayée par un mécanisme de réaffectation adéquat,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique pour sa campagne et son soutien substantiel en faveur d'une nouvelle émission et d'une réallocation de droits de tirage spéciaux aux pays africains à revenu faible ou intermédiaire ;

2. *Reconnaît* le travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique pour la conception d'un mécanisme de liquidité et de viabilité visant à réduire le coût du crédit privé pour les pays africains ;

3. *Demande* à la Commission de continuer de servir de cadre de rencontre pour les décideurs africains et les autres parties prenantes concernées et de plaider en faveur d'une nouvelle émission de 500 à 650 milliards de dollars des États-Unis en droits de tirage spéciaux, qui constituerait une étape essentielle pour la fourniture des liquidités et du financement des investissements dont les pays africains, et les pays à revenu faible ou intermédiaire en particulier, ont tant besoin ;

4. *Prie* la Commission de soutenir les efforts des États membres en faveur de la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt jusqu'à la fin de 2021 au moins, qui permettrait de dégager 8 milliards de dollars supplémentaires pour la reprise en 2021 et fournirait les liquidités nécessaires pour répondre à la crise ;

5. *Appelle* la Commission à mobiliser du soutien en faveur d'un mécanisme de réaffectation des droits de tirage spéciaux qui soit à la mesure des besoins de financement du développement des pays africains ;

6. *Encourage* les États membres à œuvrer collectivement pour avoir une voix et une position communes sur la question des droits de tirage spéciaux.

5^{ème} séance plénière
23 mars 2021

981 (LIII). Plan-programme et budget-programme pour 2022

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 portant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé aux commissions régionales des Nations Unies et au système des Nations Unies pour le développement d'appliquer la déclaration de collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales sur l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Rappelant également la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 portant sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et a souligné qu'il était nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030,

Notant que l'élaboration du cadre de programmation à moyen terme a été perturbée par la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) et qu'elle nécessitera des consultations supplémentaires avec les groupes d'intérêt et parties prenantes,

Reconnaissant que le plan-programme et le budget-programme la Commission économique pour l'Afrique sont bien alignés et axés sur les priorités et les aspirations de développement de l'Afrique,

Ayant examiné le plan-programme et le budget-programme pour 2022,

1. Demande à la Commission économique pour l'Afrique d'inclure des mesures de résultats dans le cadre du programme quadriennal à moyen terme (2022-2025), afin de faciliter le suivi des progrès de sa mise en œuvre ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'envisager d'œuvrer à la consolidation des documents de ses plan-programme et budget-programme ;

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de s'employer à renforcer ses efforts de mobilisation de ressources, afin d'établir un meilleur équilibre entre crédits du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires ;

4. *Adopte* le plan-programme et le budget-programme pour 2022 de la Commission économique pour l'Afrique.

*5^{ème} séance plénière
23 mars 2021*

B. Décision**A (LIII). Dates, lieu et thème de la cinquante-quatrième session**

A sa cinquième séance plénière, le 23 mars 2021, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé que sa cinquante-quatrième session se tiendrait à Addis-Abeba en 2022, dans le courant du mois de mars, et que la Commission, en collaboration avec le Bureau, devrait réfléchir davantage à son thème, afin de prendre en compte le travail effectué pour saisir les possibilités et surmonter les défis du développement, notamment ceux posés par la pandémie de coronavirus (COVID-19), et en vue de réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063 dans l'ère post-COVID-19.

*5^{ème} séance plénière
23 mars 2021*
